

POUR VOUS CONSTITUER UN REVENU COMPLÉMENTAIRE, ANTICIPEZ DÈS AUJOURD'HUI !

► Réforme des retraites, suppression de la Loi Scellier, rabet fiscal... vous n'aurez plus les mêmes avantages en 2012

Face aux annonces du gouvernement, 2011 est plus que jamais l'année pour préparer personnellement sa retraite et penser à l'avenir de ses proches en toute sérénité et aux meilleures conditions. Pour répondre à cette nécessité de revenus complémentaires, la formule d'investissement GFE Epargne Retraite® vous propose une solution qui allie sécurité et rentabilité. Cette formule vous permet de vous constituer un patrimoine à forte valorisation sans mobiliser vos capitaux personnels et avec une épargne légère, tout en bénéficiant des avantages fiscaux du dispositif LMNP Bouvard - Censi 2011.

UN PATRIMOINE IMMOBILIER EN CŒUR DE VILLE.

La pierre reste la valeur la plus solide et l'emplacement la clé d'un investissement patrimonial réussi.

En devenant propriétaire d'un appartement dans une résidence Appart'City®, leader des Appart'Hôtels au cœur des villes, vous sécurisez votre patrimoine.



DES REVENUS COMPLÉMENTAIRES PÉRENNES.

Vous percevez des revenus réguliers⁽¹⁾ pendant 23 ans et plus (bail commercial ferme). Exclusivité de la formule, le contrat Appart'City® permet de sécuriser votre investissement avec un exploitant reconnu, leader sur son marché.

Exemple d'investissement : 93 010 € TTC⁽²⁾
Epargne mensuelle : 142 €⁽³⁾
Revenu au terme du financement : 4 488 €⁽⁴⁾/an
Réduction d'impôt : 12 707 €⁽⁵⁾
Remboursement de la TVA : 14 570 €⁽⁶⁾

DES AVANTAGES FISCAUX EXCEPTIONNELS EN 2011.

Vous bénéficiez de la fiscalité la plus attractive du moment issue du dispositif LMNP Bouvard - Censi 2011 avec la réduction d'impôt⁽⁵⁾ de 18% sur le montant HT de l'acquisition ainsi que le remboursement de la TVA⁽⁶⁾ à 19,6% sur le montant HT de l'investissement et des revenus locatifs nets d'impôt ■



- 160 RÉSIDENCES EN 2016
- 10 000 APPARTEMENTS
- 200 000 SÉJOURS EN 2010
- GESTION CLÉS EN MAIN

ATTENTION !

La réduction d'impôt n'est applicable qu'aux investissements dont la signature notaire est réalisée au plus tard le **31.12.11** _____

► N° Indigo 0 820 33 22 22

0, 118 € TTC /MN

simulation en ligne sur gfe-epargne-retraite.com



POUR VOUS CONSTITUER UN REVENU COMPLÉMENTAIRE, ANTICIPEZ DÈS AUJOURD'HUI !

- ▶ Réforme des retraites, suppression de la Loi Scellier, rabet fiscal... vous n'aurez plus les mêmes avantages en 2012



Face aux annonces du gouvernement, 2011 est plus que jamais l'année pour préparer personnellement sa retraite et penser à l'avenir de ses proches en toute sérénité et aux meilleures conditions. Pour répondre à cette nécessité de revenus complémentaires, la formule d'investissement GFE Epargne Retraite® vous propose une solution qui allie sécurité et rentabilité.



UN PATRIMOINE IMMOBILIER EN CŒUR DE VILLE

En devenant propriétaire d'un appartement dans une résidence Appart'City® leader des Appart'hôtels au cœur des villes avec 10 000 appartements, vous sécurisez votre patrimoine, sans intervention personnelle de votre part.

DES REVENUS COMPLÉMENTAIRES PÉRENNES

Vous percevez des revenus réguliers⁽¹⁾ pendant 23 ans et plus en signant un bail commercial ferme Appart'City®. Exclusivité de la formule GFE Epargne Retraite, le contrat Appart'City® permet de sécuriser votre investissement avec un exploitant reconnu, leader sur son marché.

DES AVANTAGES FISCAUX EXCEPTIONNELS

Vous bénéficiez de la fiscalité la plus attractive du moment issue du dispositif LMNP Bouvard-Censi 2011 avec la réduction d'impôt⁽²⁾ de 18% sur le montant HT de l'acquisition, ainsi que le remboursement de la TVA⁽³⁾ à 19,6% du montant HT de l'investissement et des revenus locatifs nets d'impôt.

ATTENTION !

La réduction d'impôt n'est applicable qu'aux investissements dont la signature notaire est réalisée au plus tard le 31.12.11



▶ N° Indigo 0 820 33 22 22

0,118 € TTC /MN

gfe-epargne-retraite.com

(1) Bail commercial ferme Appart'City® de 11 ans et demi renouvelable. (2) Réduction d'impôt de 18% du prix de revient de l'acquisition HT, hors meubles, acquise pour toute signature notaire réalisée au plus tard le 31 décembre 2011. Investissements dans les Résidences de Tourisme (Loi de Finances 2011). Soit 54 000 € d'économie d'impôt lissée sur 9 ans, sur une période pouvant aller jusqu'à 15 ans, pour un investissement plafonné à 300 000 € HT. (3) TVA sur le montant HT de l'acquisition. Article 261 D 4°c du CGI.